

presses à copier—excédentaires; divers matériels d'entretien—excédentaires et désuets; outils et parties composantes—excédentaires et désuets; matériel électrique—désuet; pièces de matériel—désuètes. Cela fait en tout \$24,941.98.

Matériaux d'impression—hors d'usage, \$18,209.60; stocks de papier—hors d'usage parce qu'endommagés, \$167.15. Puis il y a des déchets de mâchefer métallique provenant de l'écrémage des creusets. Le métal qui a des scories et est inutilisable dans la composition. On l'écrème des creusets et on le récupère, on le déclare excédentaire, on l'évalue au prix de rebut et on le vend comme métal de rebut. Cela s'élève à \$398.63.

Résidu de feuilles d'or, \$759.64. C'est le résidu de feuilles d'or en stock lorsque l'Imprimerie nationale a abandonné la dorure dans son atelier de reliure. On l'a déclaré bien excédentaire, remis à la Corporation de disposition des biens de la Couronne qui l'a vendu à la Monnaie. Ceci constitue un total de \$44,477.

(Le crédit est adopté.)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

1e. Administration, fonctionnement et entretien, y compris subventions selon le détail des affectations, \$474,100.

M. Herridge: Une seule question. Je remarque depuis quelques années que le gouvernement donne gratuitement une tournée, tous frais payés, aux directeurs des journaux hebdomadaires du Canada. Une fois, je crois, ils sont allés aux États-Unis et ils sont actuellement en Europe. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre qui paye ces dépenses? Est-ce le ministère des Affaires extérieures?

L'hon. M. Benson: Je ne suis pas au courant de la question dont parle l'honorable député. Je ne crois pas que ce soit le ministère des Affaires extérieures. Toutefois, je m'informerai et je verrai si le gouvernement defraie ces tournées et, dans l'affirmative, quel ministère ou quelle société de la Couronne, si c'est une société de la Couronne. Je communiquerai les renseignements à mon honorable ami.

(Le crédit est adopté.)

L'INDUSTRIE

15e. Pour prévoir que la somme accordée par l'article 5 (1) de la Loi stimulant le développement de certaines régions soit portée de temps à autre au crédit du Compte de développement régional; nonobstant l'article 5 (3) de la Loi, pour autoriser les paiements sur le Fonds du revenu consolidé jusqu'à concurrence des sommes créditées dans le compte; et pour autoriser, à l'égard des subventions de développement selon la loi au cours de l'année financière en cours et des suivantes, des engagements ne devant pas dépasser \$100,000,000, \$1.

[L'hon. M. Benson.]

• (5.50 p.m.)

M. Peters: J'aimerais entreprendre une discussion de plusieurs heures relative au ministère de l'Industrie. Je ne peux penser à un moment plus propice pour entamer cette discussion qu'à l'occasion de ce crédit d'un dollar, car je crois qu'il correspond bien à la valeur du ministère de l'Industrie en ce qui me concerne, c'est-à-dire les régions désignées. Puisque nous sommes à la fin de l'année 1965-1966, j'estime devoir soulever ce point à cause des nombreuses déclarations faites pendant la dernière campagne électorale par le premier ministre, particulièrement dans ma localité et dans d'autres régions du Nord de l'Ontario, concernant le problème qui a surgi quant au programme visant à stimuler le développement de certaines régions.

Vu les longues discussions à la Chambre sur les critères qui devraient être appliqués, nous, du Nord de l'Ontario, avons été bouleversés de constater que ces critères étaient altérés par le premier ministre et certains premiers ministres provinciaux. Les députés de la Colombie-Britannique seraient surpris de constater, je crois, qu'une seule région a été déclarée région désignée en Colombie-Britannique, et elle se trouve dans la circonscription du premier ministre. La même chose vaut pour l'Ontario où la circonscription du premier ministre renferme plus de régions désignées qu'aucune autre.

Cette façon de désigner ne tient aucun compte des critères adoptés par la Chambre. Ces désignations sont dues aux menées politiques des premiers ministres provinciaux, de concert avec le premier ministre, et elles ont été décidées à la conférence fédéral-provinciale. Cet état de choses est honteux, surtout si l'on considère que des régions comme la mienne qui ne répondent pas aux critères, pourraient tirer des avantages immédiats de l'aide offerte si elles étaient désignées.

C'était, à mon sens, un programme très utile. Il aurait pu permettre à beaucoup de régions de s'améliorer en se transformant de secteur à industries primaires en secteurs à industries secondaires, grâce à l'aide accordée sous forme d'encouragement. Il est honteux que les fruits du programme soient loin d'être aussi encourageants que ceux qui avaient été prévus par tous les députés lorsque le programme a été institué.

Les connotations politiques de ces désignations laissent certainement à désirer, et à mon avis de telles pratiques ne devraient pas se répandre. Le programme devrait être réétudié par la Chambre. On devrait particulièrement se pencher sur le cas de tout le